18 mars 2008 **08.144**

Interpellation Raymond Clottu

Art choral dans notre canton

Oui, notre canton est actif dans l'art choral grâce à l'engagement enthousiaste et bénévole de particuliers. Ces amateurs ne visent pas des distinctions abstraites, mais l'essence même de la culture: le besoin de créer quelque chose qui fasse plaisir. Ils créent ainsi une authentique culture du terroir vécue et proche des besoins du public. Nous devons malheureusement constater que nos autorités ne reconnaissent pas à leurs justes valeurs les efforts de ces bénévoles. Pour exemples:

– La modique subvention versée à la Société cantonale des chanteurs neuchâtelois (SCCN), qui a passé de 1500 francs à 1000 francs par année.
– La demande d'une location pour l'utilisation de locaux appartenant à l'Etat (locaux inoccupés), lorsque la SCCN organise des week-ends de chants populaires pour les citoyennes et citoyens de notre canton.
– Le service des affaires culturelles qui n'a pas voulu participer au projet "kaléidoscope" mis sur pied par les services des affaires culturelles des cantons de Fribourg, Vaud, Jura et Valais en collaboration avec Pro Helvetia. Bien heureusement, notre canton était à nouveau présenté par Vox Animae et par une délégation du comité de la SCCN, mais aucun représentant des autorités cantonales.

Lors de la dernière assemblée générale de la SCCN aux Ponts-de-Martel, aucun représentant des affaires culturelles n'a jugé utile d'être présent. Le rôle du service des affaires culturelles est la promotion de la culture locale et régionale. Par contre, ce même service n'hésite pas à subventionner une pièce de théâtre au théâtre Vidy à Lausanne. Nous tenons à rappeler qu'il est écrit dans le programme de la présente législature, au chapitre des affaires culturelles que l'Etat encourage la mise sur pied d'activités musicales dans le domaine de la chanson, de la musique classique, de variétés, folklorique pour les artistes ou groupes neuchâtelois.

Pouvez-vous nous donner les aides financières, matérielles et d'infrastructures que le service des affaires culturelles a distribuées en 2007? Ainsi que la répartition de ses aides par culture classique et culture populaire et folklorique?

Enfin, pour terminer, les services des affaires culturelles ne doivent pas que stimuler une culture classique empreinte d'opéras, de concerts et de théâtre, mais aussi d'événements culturels dans la tradition populaire et folklorique qui touchent un large public et font rayonner notre canton.

Nous attendons une réponse sérieuse et complète.